

DEPARTEMENT de L'OISE
ARRONDISSEMENT de CLERMONT
CANTON de MAIGNELAY-MONTIGNY
COMMUNE de MAIGNELAY-MONTIGNY
Tél. : 03.44.51.14.01 - Fax : 03.44.51.20.38

ARRÊTÉ DU MAIRE N° 2023-OS.2
**ARRETE D'ANNULATION DES FONCTIONS DE SOUS REGISSEUR DE LA REGIE
D'AVANCES : ACCUEILS DE LOISIRS, CLUB ADOS ET LE PERISCOLAIRE**

Le Maire de la commune de MAIGNELAY-MONTIGNY,

- VU l'arrêté en date du 5 juillet 2022, portant nomination du sous régisseur de la régie d'avances accueils de loisirs, club ados et le périscolaire
- VU l'arrêté en date du 20 juillet 2023 portant suppression de la régie d'avances accueils de loisirs, club ados et le périscolaire
- VU l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 18 juillet 2023

ARRETE

Article 1er : Les fonctions de sous régisseur titulaire de M. Bernard BRETON domicilié à MAIGNELAY-MONTIGNY (Oise) pour la régie d'avances accueils de loisirs, club ados et périscolaire prennent fin à la date du présent arrêté.

Article 2 :
Monsieur le Maire de MAIGNELAY-MONTIGNY et le comptable assignataire de ST-JUST-EN-CHAUSSEE sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.


Fait à Maignelay-Montigny, le 20 juillet 2023

Le Maire,

Denis FLOUR

Le sous régisseur titulaire,*

Vu pour acceptation


Bernard BRETON

Faire précéder la signature de la mention « Vu pour acceptation »

Envoyé en préfecture le 20/07/2023
Reçu en préfecture le 20/07/2023
Publié le
ID : 060-216003715-20230720-20JUIL23_02-AR